



**DEMARCHE DE DEMANDE DE SUBVENTION
INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

- ✓ Courrier de demande de subvention à adresser à Monsieur Le Maire à l'adresse suivante :
Mairie d'Albens
BP 7
73410 Albens
- ✓ Fiche descriptive de l'installation selon le modèle en vigueur,
- ✓ Devis de l'installateur (précisant le coût des fournitures et celui de la main d'œuvre),
- ✓ Coordonnées bancaires ou postales,
- ✓ Photo ou plan de l'habitation concernée où sera matérialisé l'emplacement des futurs capteurs solaires ou photovoltaïques,

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

La Commune accuse réception du dossier :

- ✓ Dans le cas d'un dossier complet, les travaux peuvent débuter à compter de la date de l'accusé de réception (cette mention est indiquée dans le courrier d'accusé de Réception)
- ✓ Dans le cas d'un dossier incomplet, les pièces manquantes sont demandées par courrier ; le dossier ne sera enregistré qu'une fois complété.

CONDITION NECESSAIRE POUR L'ACCORD D'UNE SUBVENTION :

Type d'installation	Montant des aides	Condition nécessaire
Photovoltaïque raccordé au réseau (PV)	30 % du montant HT de la main d'œuvre des travaux plafonnée à 300 €	Normes EN 61215 / EN 61646

ACCORD DE LA SUBVENTION :

Après instruction du dossier par le service compétent de la mairie, Monsieur le Maire se prononce sur l'octroi d'une subvention sur la base de la délibération du 27 mars 2006.

Le bénéficiaire reçoit une notification de subvention qui lui indique :

- ✓ le montant de l'aide financière attribuée par la commune,
- ✓ le délai de réalisation (1 an),
- ✓ la nature des justificatifs à fournir pour le règlement de la subvention,
- ✓ le numéro de la subvention et la date de décision qui devront être indiquées lors de la demande de règlement.

REGLEMENT DE LA SUBVENTION :

Les justificatifs à fournir après les travaux pour le règlement de la subvention sont les suivants :

- ✓ courrier de demande de règlement de subvention précisant le numéro de subvention et la date de décision de subvention à l'adresse suivante :
Monsieur le Maire
Mairie d'Albens
BP 7
73410 Albens
- ✓ facture acquittée portant le cachet et la signature de l'installateur ainsi que la date de règlement de la dépense,
- ✓ fiche de réception des travaux cosignée par l'installateur et l'utilisateur,
- ✓ photo de l'installation et justificatif du contrat d'accès au réseau dans un délai de 3 ans,

RENSEIGNEMENT : Mairie d'Albens
Service travaux
BP 7
73 410 Albens
Tel. : 04 79 54 10 33
Fax : 04 79 54 12 77
Email : top@mairie-albens.fr

RAPPEL IMPORTANT : La demande de subvention doit être accordée par la Mairie avant le commencement des travaux !!!